

# Notes pratiques

sur la sécurité de l'information

## Télétravail... continuation

Les organisations doivent continuer de se conformer à la loi et agir de façon responsable, en particulier pour ce qui est du traitement des renseignements personnels. La protection de la vie privée est toujours présente dans notre quotidien même en temps de crise de santé. Les lois sur la protection de la vie privée exigent que les informations personnelles soient protégées à tout moment par des mesures de sécurité appropriées.

Plus que jamais l'Université de Saint-Boniface doit continuer à rester particulièrement vigilante sur ses pratiques de cyber sécurité lors de cette crise car les cybercriminels vont exploiter cette situation. Les employés sont susceptibles d'être plus sensibles aux tentatives d'hameçonnage pendant cette période en raison de niveaux d'anxiété plus élevés et de l'adoption de nouvelles pratiques de travail à distance. Il est donc fortement encouragé de suivre la formation sur la cyber-sécurité initiée par le service des technologies de l'information de l'USB :

<https://ustboniface.ca/infosecurite>

Le télétravail demande aussi des efforts de la part de votre famille et de vos amis. Faites-leur connaître vos heures de bureau et affichez un panneau « Ne pas déranger » au besoin. Si vous ne pouvez pas trouver un espace loin de la famille, c'est-à-dire dans une pièce enfermée, utilisez des écouteurs lors de vos réunions virtuelles pour atténuer le risque de divulgation d'informations sensibles et confidentielles. Nous devons à tout prix demeurer discret puisque dans de telles réunions les discussions peuvent entourer par exemple : coupures budgétaires, cas étudiants, gestion du personnel, sélections de candidats, etc.



*« La présence de la COVID-19 au Manitoba a des incidences sur le fonctionnement et les effectifs des organismes publics. Ces derniers doivent faire des efforts raisonnables pour respecter la LAIPVP »*

*Ombudsman du Manitoba  
([www.ombudsman.mb.ca/](http://www.ombudsman.mb.ca/))*

 **Soyez attentif à la vie privée** 

Pour toute question concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP)*, veuillez communiquer avec Carole Pelchat, coordonnatrice du Bureau de la protection de la vie privée, au poste 398.